

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.12.2025

Numéro de version 1.0

Révision: 16.12.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** TREZOR
- **Code du produit:** 100661
- **Numéro d'enregistrement** W-5751-1
- **UFI:** K6R1-J09H-W009-79S3
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Secteur d'utilisation** SU1 Agriculture, sylviculture, pêche
- **Emploi de la substance / de la préparation** Fongicide
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Stähler Suisse SA
Henzmannstrasse 17A
CH-4800 Zofingen
Tel. +41 (0)62 746 80 00
info@staehler.ch
www.staehler.ch
- **Service chargé des renseignements:**
Stähler Suisse SA
Henzmannstrasse 17A
CH-4800 Zofingen
Tel. +41 (0)62 746 80 00
info@staehler.ch
www.staehler.ch
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence**
Tox Info Suisse
Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS09

- **Mention d'avertissement** néant
- **Mentions de danger**
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Conseils de prudence**
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **Indications complémentaires:**
SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
- **2.3 Autres dangers** Peut former un mélange poussière-air explosible en cas de dispersion.
- **PBT:** Non applicable

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.12.2025

Numéro de version 1.0

Révision: 16.12.2025

Nom du produit: Trezor

(suite de la page 1)

· **vPvB:** Non applicable

· **Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien**

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Mélanges**

· **Description:**

Granulés à disperser dans l'eau (WG)
Fenhexamide 50 % w/w

· **Composants dangereux:**

CAS: 126833-17-8 ELINCS: 422-530-5	fenhexamide ⚠ Aquatic Chronic 2, H411	50%
CAS: 105859-97-0	Acide lignosulphonique, sel de sodium (Produit de réaction) ⚠ Eye Irrit. 2, H319	≥10-<30%
CAS: 39183-17-0	4-amino-2,3-dichlorophenol ⚠ Muta. 2, H341 ⚠ Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=10) ⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317	≥0,1-<1%
CAS: 7778-80-5 EINECS: 231-915-5	sulfate de potassium, d'une teneur en K ₂ O, à l'état sec, supérieure à 52 pour cent	≥1,0%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des mesures de premiers secours**

· **Remarques générales:**

Éloigner les personnes concernées de la zone de danger
Placer la victime en position latérale de sécurité et la transporter.
Retirer immédiatement tout vêtement souillé ou imprégné.

· **Après inhalation:**

Amener les sujets à l'air frais.
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.
Contacter immédiatement un médecin ou un centre de traitement des cas d'empoisonnement.

· **Après contact avec la peau:**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
Rincer abondamment à l'eau et au savon.
Si disponible, utiliser beaucoup de polyéthylène glycol 400, puis nettoyer à l'eau.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
En cas de présence de lentilles de contact, les enlever au bout de 5 minutes et rincer de nouveau les yeux.
Consulter un médecin si les troubles persistent.

· **Après ingestion:**

Ne pas faire vomir.
Rincer la bouche. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

En cas d'ingestion de quantité importante depuis moins de deux heures, procéder à un lavage d'estomac. De plus il est conseillé d'administrer du charbon médicinal et du sulfate de soude. Il n'existe pas d'antidote spécifique.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.12.2025

Numéro de version 1.0

Révision: 16.12.2025

Nom du produit: Trezor

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Poudre d'extinction
Dioxyde de carbone
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Carbon dioxide (CO₂)
Monoxyde de carbone (CO)
Chlorure d'hydrogène (HCl)
Oxyde d'azote (NO_x)
L'accumulation de poussière fine peut, en présence d'air, présenter un danger d'explosion.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection chimique.
- **Autres indications**
Contenir la propagation de l'agent extincteur utilisé (le produit peut être dangereux pour l'environnement).
Ne pas laisser l'eau d'extinction pénétrer dans les égouts, le sol ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Éviter la formation de poussière.
Tenir éloigné des sources d'inflammation.
Éviter tout contact avec les yeux, avec la peau et avec le vêtement.
Porter un vêtement personnel de protection.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir par moyen mécanique.
Éviter la formation de poussière et de charges électriques (étincelles), car il existe un risque d'explosion de la poussière.
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.
Nettoyer soigneusement les objets/le sol souillés en respectant les prescriptions environnementales.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Utiliser uniquement dans des locaux équipés d'un dispositif d'aspiration approprié.
Éviter la formation de poussière.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
La poussière peut former avec l'air un mélange explosif.
Tenir à l'abri de la chaleur.



Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.12.2025

Numéro de version 1.0

Révision: 16.12.2025

Nom du produit: TREZOR

(suite de la page 3)

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

A conserver dans un récipient bien fermé, au sec, et dans un lieu frais et aéré.

Ne conserver que dans l'emballage d'origine.

Protéger de la chaleur et des rayons directs du soleil.

Stocker dans un endroit accessible uniquement aux personnes autorisées.

Indications concernant le stockage commun:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Interdire l'accès aux enfants.

Matériau approprié

PEhd (polyéthylène haute densité)

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

En ce qui concerne l'utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez consulter les conditions d'autorisation sur l'étiquette du produit.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

126833-17-8 fenhexamide

5,1 mg/m ³ (TWA)	OES BCS : Valeur limite interne Bayer AG, Crop Science Division pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)
-----------------------------	--

39183-17-0 4-amino-2,3-dichlorophenol

5 ppm (SK-SEN)	OES BCS : Valeur limite interne Bayer AG, Crop Science Division pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)
----------------	--

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Conserver à part les vêtements de protection.

Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet.

Protection respiratoire:

Porter un masque filtrant les particules (facteur de protection 4) de type EN149FFP1 ou équivalent.

Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place (par exemple un confinement et/ ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels.

Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

Protection des mains:

Les gants de protection choisis doivent être conformes aux spécifications de la directive européenne 2016/425 et à la norme EN 374 qui en découle.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

De plus, prendre en compte les conditions spécifiques de manipulation du produit ainsi que les risques de coupure et d'abrasion et la durée de l'exposition cutanée.

Laver les gants en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.12.2025

Numéro de version 1.0

Révision: 16.12.2025

Nom du produit: Trezor

(suite de la page 4)

substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Caoutchouc nitrile (Épaisseur du gant > 0,4 mm)

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 16523-1:2015: taux 6).

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux/du visage**

Lunettes de protection anti-bris de verre

(conformes à la norme EN166, domaine d'utilisation = 5 ou équivalent)

· **Protection du corps:**

Porter une combinaison standard et un vêtement de catégorie 3 type 5.

Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.

En cas de risques d'exposition significative, un niveau de protection plus important doit être envisagé.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales.**

· **État physique**

Solide

· **Couleur:**

Brun

· **Odeur:**

Faible, caractéristique

· **Seuil olfactif:**

Non déterminé

· **Point de fusion/point de congélation:**

140 °C

· **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

Non déterminé

· **Inflammabilité**

Non déterminé

· **Limites inférieure et supérieure d'explosion**

· **Inférieure:**

Non déterminé

· **Supérieure:**

Non déterminé

· **Point d'éclair**

Aucun données existants.

· **Température de décomposition:**

Décomposition thermique de 256 °C Vitesse de chauffage :3 K/min
Décomposition exothermique. 8,5-9,5

· **pH à 23 °C**

· **Viscosité:**

· **Viscosité cinématique**

Non applicable

· **Dynamique:**

Non applicable

· **Solubilité**

· **l'eau:**

Dispersable

· **Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) à 20 °C**

3,51 log POW (Fenhexamid)

· **Pression de vapeur:**

Non applicable

· **Densité et/ou densité relative**

· **Densité:**

Non déterminée

· **Densité relative.**

Non déterminé

· **Masse volumique:**

500 kg/m³

· **Densité de vapeur:**

Non applicable

· **Caractéristiques des particules**

Voir point 3.

· **9.2 Autres informations**

· **Aspect:**

· **Forme:**

Granulés

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.12.2025

Numéro de version 1.0

Révision: 16.12.2025

Nom du produit: TREZOR

(suite de la page 5)

- **Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.**
- **Température d'inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Énergie minimale d'ignition: 200 mJ - 2 J
- **Propriétés explosives:** Pas de danger d'explosion en cas de stockage et de manipulation conformes.
Classe d'explosibilité de poussière: tendance à l'explosibilité sous forme de nuages de poussières (tube de Hartmann modifié)
- **Changement d'état**
- **Vitesse d'évaporation.** Non applicable.
- **Informations concernant les classes de danger physique**
- **Substances et mélanges explosibles** néant
- **Gaz inflammables** néant
- **Aérosols** néant
- **Gaz comburants** néant
- **Gaz sous pression** néant
- **Liquides inflammables** néant
- **Matières solides inflammables** néant
- **Substances et mélanges autoréactifs** néant
- **Liquides pyrophoriques** néant
- **Matières solides pyrophoriques** néant
- **Matières et mélanges auto-échauffants** néant
- **Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau** néant
- **Liquides comburants** néant
- **Matières solides comburantes** néant
- **Peroxydes organiques** néant
- **Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux** néant
- **Explosibles désensibilisés** néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Stable dans des conditions normales.
- **10.2 Stabilité chimique** Stable dans les conditions de stockage indiquées.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Aucune réaction dangereuse connue dans le cadre d'une utilisation conforme.
- **10.4 Conditions à éviter** les températures extrêmes et l'exposition directe au soleil
- **10.5 Matières incompatibles:** Stocker dans l'emballage d'origine.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Aucun produit de décomposition à prévoir si le produit est manipulé conformément aux instructions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

Oral	LD50	> 2.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 2.000 mg/kg (rat)
- **Remarque:**
Toxicité aiguë par inhalation:
Non pertinent, la formation de poussière étant faible.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.12.2025

Numéro de version 1.0

Révision: 16.12.2025

Nom du produit: Trezor

(suite de la page 6)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Faiblement irritant - marquage non obligatoire. (Lapin)
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Faiblement irritant - marquage non obligatoire. (Lapin)
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Non sensibilisant. (Lapin)
OCDE Ligne Directrice 406, Test de Buehler
Non sensibilisant. (Cochon d'Inde)
OCDE Ligne Directrice 406, Test de Magnusson & Kligman
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Fenhexamid : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.
- **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Fenhexamid : Cette substance n'a pas été reconnue comme cancérogène lors des études chroniques par voie orale chez le rat et la souris.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Fenhexamid : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Fenhexamid : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Autres indications (sur la toxicologie expérimentale):**
Evaluation de la toxicité pour le développement
Fenhexamid : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité développementale chez le rat et le lapin.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

EC50/ 48h	211 mg/l (daphnia magna)
IC50/ 72h	36,3 mg/l (selenastrum capricornutum)
LC50/ 96h	2,66 mg/l (truite arc-en-ciel)

· 12.2 Persistance et dégradabilité

Fenhexamid:
Biodégradabilité: Pas rapidement biodégradable
Koc: 446 - 1226

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Fenhexamid:
Facteur de bioconcentration (FBC): 132 - 185
Ne montre pas de bioaccumulation.

· 12.4 Mobilité dans le sol

Fenhexamid:
Légèrement mobile dans le sol

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.12.2025

Numéro de version 1.0

Révision: 16.12.2025

Nom du produit: TREZOR

(suite de la page 7)

- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable
- **vPvB:** Non applicable
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.
Toxique pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Respecter l'ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets.
Le produit doit être éliminé en tant que déchet spécial.
- **Code déchet:** 02 01 08 S Déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**
La réutilisation de l'emballage est interdite.
Remettre les emballages vides au service de ramassage des ordures.
Les emballages qui ne sont pas vides doivent être éliminés comme déchets spéciaux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification · ADR · IMDG, IATA | <p>UN3077
(Jusqu'à et avec 5 kg/l emballage non réglementé pour le transport selon le ADR 2015 règlement spécial No 375)</p> <p>UN3077</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR · IMDG, IATA | <p>3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (FENHEXAMIDE MELANGE)</p> <p>ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (FENHEXAMID MIXTURE)</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR, IMDG, IATA <div style="display: flex; align-items: center; gap: 10px;">   </div> | <p>9 Matières et objets dangereux divers.</p> <p>9</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA | <p>III</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.5 Dangers pour l'environnement · Marine Pollutant: · Marquage spécial (ADR): · Marquage spécial (IATA): | <p>Signe conventionnel (poisson et arbre)</p> <p>Signe conventionnel (poisson et arbre)</p> <p>Signe conventionnel (poisson et arbre)</p> |

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 16.12.2025

Numéro de version 1.0

Révision: 16.12.2025

Nom du produit: Trezor

(suite de la page 8)

- | | |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 90 · No EMS: · Stowage Category · Stowage Code | <p>Attention: Matières et objets dangereux divers.</p> <p>F-A, S-F</p> <p>A</p> <p>SW23 When transported in BK3 bulk container, see 7.6.2.12 and 7.7.3.9.</p> |
|---|---|
-
- | | |
|--|---|
| · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI | |
| · Indications complémentaires de transport: | |
| <ul style="list-style-type: none"> · ADR · Quantités limitées (LQ) · Quantités exceptées (EQ)
 · Catégorie de transport · Code de restriction en tunnels | <p>5 kg</p> <p>Code: E1</p> <p>Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 g</p> <p>Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 g</p> <p>3</p> <p>(-)</p> |
| <ul style="list-style-type: none"> · IMDG · Limited quantities (LQ) · Excepted quantities (EQ) | <p>5 kg</p> <p>Code: E1</p> <p>Maximum net quantity per inner packaging: 30 g</p> <p>Maximum net quantity per outer packaging: 1000 g</p> |
| · "Règlement type" de l'ONU: | |
| UN 3077 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. 9, III | |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
Ordonnance sur les produits chimiques (OChim, RS 813.11)
Ordonnance sur les produits phytosanitaires (OPPh, RS 916.161)
Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, RS 814.81)
822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.
822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.
Ordonnance sur la Circulation des Déchets (VeVa, SR 814.610)
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.
- **Prescriptions nationales:**
Soumis à la "Ordonnance sur les accidents majeurs".
Seuil de quantité selon l'ordonnance sur les accidents majeurs (StFV SR 814.012)
- **Classe de pollution des eaux:**
Classe A (auto-classification) selon GSchV, SR 814.201

WGK 2 Mise en danger significative de l'eau
Classification selon AwSV, annexe 1 (5.2)
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**
Observer les instructions d'emploi pour éviter des risques pour l'homme et l'environnement.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(suite page 10)

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 16.12.2025

Numéro de version 1.0

Révision: 16.12.2025

Nom du produit: Trezor

(suite de la page 9)

· Phrases importantes*H302 Nocif en cas d'ingestion.**H317 Peut provoquer une allergie cutanée.**H319 Provoque une sévère irritation des yeux.**H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.**H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.**H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.**H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.***· Service établissant la fiche technique: Stähler Suisse SA****· Contact:**

Stähler Suisse SA

Henzmannstrasse 17A

CH-4800 Zofingen

Tel.: +41 (0) 62 746 80 00

info@staehler.ch

www.staehler.ch

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Muta. 2: Mutagénicité sur les cellules germinales – Catégorie 2

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2

· * Données modifiées par rapport à la version précédente